

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 2

DEL 2023_099

L'an deux mil vingt-trois, le 19 du mois de décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GARNIER Céline, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DIDIER Emilien à TROCHON Patrick ; HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia ; LE BARS Arlette à DUMORTIER Roselyne ; MARTINEZ Olivier à ZAPATA Laurie ;

Absents et pouvoirs : TEXIER Fernando à GUILLORIT Mickaël ;

Absents : AUDE Laurent ; GUILLORIT Mickaël

Date de convocation : Le 13 décembre 2023

Date d'affichage : Le 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian BAUMGARTEN

Fait à Aigondigné,

Le 19 décembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Délibération 2023_099 : VIE ASSOCIATIVE

Objet : Demande de subvention exceptionnelle de lancement pour l'association « L'R du Temps »

Madame le maire expose que la commune a reçu une demande de subvention de la part d'une nouvelle association aigondignoise « L'R du Temps ». Celle-ci n'a pas pu être présentée à la séance précédente du Conseil municipal car l'association n'avait pas encore finalisé sa création auprès de la Préfecture.

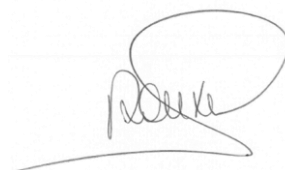
La prochaine campagne d'attribution de subventions n'ayant lieu qu'en mars, l'association « L'R du Temps » sollicite dès maintenant une aide exceptionnelle de lancement d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze euros (595€) pour l'achat d'outils afin d'être en mesure d'inaugurer ses ateliers mensuels de réparation en janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix Pour et deux abstentions de ses membres présents et représentés :

- **Accorde une subvention de cinq cent quatre-vingt-quinze euros (595€) à l'association « L'R du Temps »**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget principal**

Le Maire,

Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.